

FAITS ET DOCUMENTS
RÉUNIS PAR
L'ASSOCIATION FRANCE - POLOGNE

I

LE GOUVERNEMENT POLONAIS

SES ORIGINES — SA COMPOSITION
SON PROGRAMME — SON ACTION

ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE
6, Quai d'Orléans, Paris

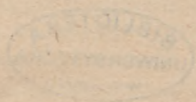
1945

209075

AE

LE
GOUVERNEMENT POLONAIS

SON ORIGINE
SA COMPOSITION
SON PROGRAMME
SON ACTION



LE GOUVERNEMENT POLONAIS

I

SON ORIGINE

Pendant cinquante mois d'occupation la radio et la presse nazie de langue française harcelaient rageusement le gouvernement « fantôme » polonais de Londres. Aujourd'hui c'est la V^e colonne qui poursuit de bouche à oreille la même besogne. Cet acharnement s'explique, car non seulement ce gouvernement gênait fortement l'Allemagne sur le plan international, dans les pays restés neutres, notamment, par exemple, aux États-Unis, durant les deux premières années de la guerre, mais encore il savait se faire obéir en Pologne même, causant chaque jour à l'occupant de sérieux dommages, et sur les champs de bataille, où le mordant du soldat polonais, enfin dûment équipé et armé, apparut dès la campagne d'Afrique comme particulièrement redoutable. En fait comme en droit, à l'étranger, comme dans sa propre patrie, dont il n'a pas cessé de commander les secrets ressorts, ce gouvernement, constitué à Paris et transféré à Londres après la débâcle de juin 40, n'a guère fait, on le sait, figure de fantôme.

Juridiquement, en effet, la position du gouvernement polonais est inattaquable. Elle n'a d'ailleurs jamais été contestée par aucun pays au monde, à l'exception de ceux de l'axe, il va sans dire, pas même par le gouvernement de l'U. R. S. S., en dépit d'une rupture que l'on souhaite passagère, de relations diplomatiques.

C'est en se conformant strictement à la lettre et à l'esprit de la constitution polonaise que l'ancien président, M. Ignace Moscicki, a pu transmettre ses pouvoirs à M. Wladyslaw Racziewicz, président du Sénat. Le 17 septembre 1939, lorsque les armées rouges envahirent la Pologne, le président Moscicki, se rendant compte qu'une défense organisée du territoire contre l'agresseur allemand ne pouvait guère se prolonger, adressa le message suivant à la nation :

« J'ai décidé de transporter le siège du Président de la République et des hautes institutions de l'État sur le territoire d'un de nos alliés » (*Moniteur Polonais*, n° 203).

Le lendemain, avant de quitter la Pologne, le président publiait



1038537

D.55/200

un décret désignant M. Raczkiewicz comme son légitime successeur (*Moniteur Polonais*, n° 214).

Cette désignation s'est faite en vertu de l'article 24 de la constitution de la République polonaise, qui stipule ce qui suit :

« En cas de guerre le mandat du Président de la République sera prolongé jusqu'à l'expiration d'une période de trois mois après la conclusion de la paix. Si le Président était empêché de remplir sa charge avant la conclusion de la paix, il désignera son successeur par un décret spécial promulgué au *Journal Officiel*. Au cas où le successeur désigné assurerait la charge, son mandat serait prolongé jusqu'à l'expiration d'une période de trois mois après la conclusion de la paix ».

Ayant ainsi assuré la continuité constitutionnelle du pouvoir par un acte promulgué en territoire national, le Président, accompagné de ses ministres, passa la frontière et se réfugia en Roumanie. Mais il n'était pas encore démissionnaire, car il n'était pas flagrant qu'il dût être matériellement empêché d'assumer sa charge et de jouir des prérogatives internationales accordées aux gouvernants en exil pour faits de guerre étrangère. Dès que cette impossibilité devint évidente, il se démit, le 30 septembre, de ses hautes fonctions. M. Raczkiewicz, qui se trouvait déjà à Paris, en fut automatiquement investi au cours d'une brève cérémonie qui se déroula dans l'enceinte exterritoriale de l'Ambassade de Pologne. Aussitôt le nouveau Président fit appel au général Wladyslaw Sikorski, le nomma commandant en chef des forces armées polonaises et le chargea de former le nouveau cabinet dont il approuva la composition. Cette dernière procédure est une fois encore entièrement conforme à la Constitution (Art. 12) et fut habituellement appliquée en Pologne, avant la guerre, au cours d'autres changements de ministères.

On verra plus loin que si la Pologne a pu heureusement tirer parti de deux articles constitutionnels, qui peuvent nous paraître quelque peu expéditifs, pour se donner un gouvernement légal, elle a, par l'esprit et la composition de ses ministères, témoigné du souci le plus scrupuleux de refléter sinon l'unanimité du moins l'immense majorité de l'opinion publique du pays.

L'annonce d'un nouveau gouvernement ne souleva nulle part la moindre réserve. Certaines chancelleries jugèrent même opportun de proclamer explicitement sa légitimité. Ce fut le cas du plus grand des pays alors neutres : les États-Unis d'Amérique. Dès le 2 octobre, le secrétaire d'État, M. Cordell Hull, remettait à l'ambassadeur polonais de l'époque, M. J. Potocki, une note où il est spécifié que « les États-Unis continuent à considérer le gouvernement polonais comme entièrement conforme aux stipulations de la constitution polonaise ».

Donnant un effet pratique à leur attitude, de nombreux pays nommèrent des représentants auprès du gouvernement polonais et conclurent avec lui une série d'accords, tels, par exemple, l'accord prêt et bail avec l'Amérique et la convention militaire avec la Grande-Bretagne, en date du 5 août 1940.

De même les jurisconsultes spécialisés dans l'étude du problème des gouvernements en exil sont unanimes en ce qui concerne la Pologne. Nous citerons à titre d'exemple l'opinion du professeur P. E. Oppenheim, qui déclare dans *American Journal of International Law* (année 1942, p. 567) :

« L'actuel premier ministre, le général Sikorski, et les ministres de son cabinet ont tous été nommés par le nouveau président de la République conformément à la Constitution. Ainsi la continuité de la République polonaise a-t-elle été sauvegardée ».

L'opinion de feu l'ambassadeur Politis, dont l'autorité en matière de droit international fut si considérable, n'était pas différente. A l'un des tournants les plus dangereux de la guerre, il déclarait à un collaborateur de la *Voix de Varsovie* :

« Même en admettant le pire, à savoir la victoire de l'Allemagne, les annexions opérées par elle en Pologne ne pourraient être reconnues qu'après négociation d'un traité avec le gouvernement polonais légal ».

La même attitude a été adoptée par le gouvernement soviétique, qui a traité, on le sait bien, le gouvernement polonais de Londres comme le seul gouvernement de la Pologne.

Les relations diplomatiques polono-russes, suspendues depuis l'agression soviétique du 17 septembre 1939, avaient été reprises après l'invasion allemande de l'U. R. S. S. Plusieurs traités importants avaient été conclus entre les gouvernements polonais et soviétique, entre autre l'accord du 30 juillet 1941 sur l'annulation du traité germano-russe concernant le démembrement du territoire polonais, l'accord militaire du 14 août 1941, enfin on doit rappeler la déclaration Staline-Sikorski du 4 décembre 1941 sur la collaboration militaire et sur la collaboration après la guerre.

Même dans la note du 25 avril 1943, par laquelle il a rompu ses relations avec lui, le gouvernement de Moscou n'a pas mis en question la légitimité du gouvernement polonais.

Actuellement encore certaines pressions pour amener des changements de personnes ou de structure constituent bien l'aveu qu'aucune solution des questions litigieuses ne saurait être valable sans un accord avec le pouvoir exécutif polonais, le seul légal, universellement reconnu et soutenu par l'immense majorité de la population polonaise.

II

SA COMPOSITION

Le 24 septembre 1939 un voyageur, jeune d'aspect, à la silhouette très droite et au masque énergique se présentait avec un maigre bagage dans un modeste hôtel de la rue Jacob. Il devait y avoir ses habitudes, car on le conduisit à sa chambre sans lui demander son nom. On y connaissait bien celui dont le maréchal Foch avait dit que c'était « un chef dans toute l'acception du terme » : le général Wladyslaw Sikorski. Pendant les quelques dernières années qui précédèrent la guerre il venait souvent à Paris où les plus hautes personnalités de la pensée démocratique lui réservaient l'accueil le plus confiant, pour s'entretenir avec ses amis français du danger qu'il sentait imminent, et, comme il était clairvoyant, il ne se montrait guère optimiste, du moins en ce qui concernait la première phase de la guerre.

Cette fois-ci il ne venait plus à Paris pour parler ou avertir mais pour agir, car il comprenait bien que c'était en France que la Pologne devait réformer ses rangs pour poursuivre la guerre politiquement et militairement. Il avait bien l'étoffe d'un animateur. Grand soldat, il comptait à son actif de brillantes victoires et des initiatives stratégiques hardies, à l'heure où la Pologne renaissante traçait avec son sang ses nouvelles frontières.

Descendant de propriétaires terriens — on le savait pauvre et dégagé de tout esprit de caste, car le domaine de ses ancêtres avait été confisqué par le gouvernement tsariste à la suite de l'insurrection de 1863. Dès l'âge de 15 ans il donnait des leçons et courait le cachet pour pouvoir poursuivre par lui-même ses études. Son goût pour les armes ne le détournait pas des autres domaines et, ingénieur dans le civil, il demeurait un bâtisseur. C'est lui qui posa, en 1923, la première pierre de la nouvelle Gdynia, transformant un misérable village de pêcheurs en une ville florissante de 100.000 habitants, dotée du plus beau port de la Baltique. Quoique ayant participé activement, dès 1906, à l'organisation secrète de la jeunesse patriotique et combattante, il n'était affilié à aucun parti politique, tout en comptant dans chacun d'eux de confiantes amitiés. C'était l'homme indiqué pour réaliser cette condition d'unité nationale qui associerait dans une inébranlable homogé-

néité la Pologne exilée, libre, dirigeante à la Pologne occupée et résistante.

Le soir de l'arrivée du général Sikorski l'hôtel de la rue Jacob était désert. Les provinciaux, en cette fin de septembre, ne hantaient guère la capitale que l'on croyait menacée de bombardement. Par contre, le lendemain ce fut dans ce paisible quartier une agitation insolite. Des visiteurs affluaient, venus de tous les coins et de tous les horizons politiques de Pologne. Bientôt la salle à manger de l'hôtel donna l'impression de quelque réunion d'une grande commission parlementaire, où s'affrontaient cordialement les délégués les plus divers, bourgeois, ouvriers, professeurs, paysans, ecclésiastiques. Il y avait là les représentants qualifiés de quatre grands partis : socialiste, paysan, syndicaliste-chrétien et national-démocrate. De quoi former un ministère virtuellement assuré de la plus forte majorité électorale et parlementaire qui ait jamais pu se concevoir. Aussi, lorsque quelques jours plus tard le général Sikorski fut chargé de former le nouveau cabinet, il n'eut aucun mal à présenter au Président de la République une équipe étroitement unie reflétant toutes les tendances de la pensée politique polonaise.

Quels en furent les tenants ? En ne donnant que cette première liste nous risquerions de fausser l'image de la cohorte qui depuis cinq ans gouverne la Pologne, car certains de ses membres n'ont rejoint Londres que beaucoup plus tard, après avoir milité dans la résistance en pays occupé. — Dans tous les cas, on se fera une idée juste de la composition du gouvernement polonais en parcourant ces quelques notes biographiques, qui nous montrent — bien sommairement il est vrai — les visages si divers de toutes les personnalités appelées tour à tour au pouvoir.

M. Tomasz ARCISZEWSKI, n'est à Londres que depuis juillet 1944.

Pendant près de cinq ans il a donc poursuivi une activité clandestine à Varsovie, où il présidait le « Comité d'Unité Nationale », lequel d'ailleurs l'a désigné au poste de vice-président de la République. Mais, comme il vient d'être décoré de l'ordre de « *Virtuti Militari* », l'on en peut déduire que sous l'occupation le rôle de ce vieux combattant de 66 ans n'a pas été exclusivement politique.

Il débuta à 11 ans comme ouvrier-tanneur, puis devint ouvrier-métallurgiste, et c'est à 13 ans qu'il participa pour la première fois à la lutte de la classe ouvrière, en prenant part à la grève des métaux de Radom. En 1894, encore adolescent, il fut l'instigateur de la grève des grandes usines de Sosnowiec. A 18 ans il entra dans le Parti Socialiste Polonais, strictement interdit par le gouvernement tsariste, et se révéla un organisateur hardi, doué d'un courage physique impressionnant. En outre, il cherchait à s'instruire, et,

de 1899 à 1901, il séjourna à Paris et en Angleterre pour étudier les conditions de la classe ouvrière en Europe occidentale.

Rentré en Pologne, il tomba entre les mains de la police tsariste et dès lors ce fut pour lui une série ininterrompue d'arrestations et de dramatiques évasions. Il passa au total cinq années de sa vie dans les geôles russes ou prussiennes, resurgissant chaque fois, toujours aussi écouté et courageux.

Pendant la révolution de 1905, Arciszewski fut l'un des chefs des « Bojowki » (unités combattantes du Parti Socialiste Polonais), terreur des fonctionnaires et des policiers tsaristes. A la bombe et au revolver il dirigea de nombreux attentats contre les maîtres du pays.

Après la libération, en 1918, il entra dans le premier gouvernement polonais. Député à la Diète, il fut élu en 1931 président du Comité Exécutif Central du Parti Socialiste Polonais et devint de ce fait le chef du mouvement ouvrier.

Il ne cessa de dénoncer le danger allemand et le discours qu'il prononça à Radom, en février 1937 à un Congrès du Parti, a eu un profond retentissement dans tout le pays.

M. Jean KWAPINSKI, fils d'ouvrier et lui-même ouvrier métallurgiste. Né à Varsovie en 1885, il prit part, dès son plus jeune âge, à l'activité des organisations secrètes. En 1902, il adhéra au Parti Socialiste Polonais et joua un rôle actif dans la révolution de 1905. Arrêté en 1906 et condamné à quinze ans de travaux forcés, il réussit à s'évader de la prison de Lomza après avoir suscité une mutinerie parmi ses codétenus. Repris, il est incarcéré à la prison d'Orel où en 1917 seulement la Révolution russe lui rend la liberté. De retour en Pologne en 1918, il fut nommé d'abord membre puis vice-président du Comité Central du Parti Socialiste Polonais. Sa lutte incessante pour l'amélioration du sort des ouvriers des villes et des champs le porta à la présidence de l'Union des Ouvriers Agricoles et à celle de la C. G. T. polonaise.

Déporté en Sibérie en 1939, après l'invasion de la Pologne par les Soviétiques, il n'a été remis en liberté qu'à la suite de la conclusion du traité polono-russe de juillet 1941.

Ayant gagné Londres, il a été élu président du Comité du Parti Socialiste Polonais, puis successivement nommé ministre du Commerce et vice-président du Conseil.

M. Stanislaw MIKOLAJCZYK est sans doute le plus jeune parmi les hommes politiques exilés à Londres. Il est né, en effet, en 1901... en Westphalie. Mais l'école germanisatrice n'a eu aucune prise sur ce paysan de Posnanie qui, à 17 ans, revenu dans son pays d'origine, faisait le coup de feu contre les oppresseurs prussiens, lors du soulèvement de novembre 1918. Après avoir été pendant quelque temps ouvrier dans une sucrerie, il s'en retourna à la terre et s'in-

téressa très tôt au mouvement paysan. Élu député en 1930, il fut nommé vice-président du Parti Paysan, groupement le plus important de Pologne, et président en 1937.

Le 1^{er} septembre il s'engage comme volontaire et participe comme simple soldat à la défense de Varsovie. Il réussit à s'échapper en Hongrie, où il est interné. Après une nouvelle évasion il atteint Paris, où il est nommé vice-président du Conseil National, présidé par I. Paderewski. A Londres il devient successivement ministre de l'Intérieur et, après l'accident tragique du général Sikorski, président du Conseil.

Le général Józef HALLER, qui a accepté le portefeuille de l'Instruction Publique dans le premier cabinet du général Sikorski, est le symbole de la réorganisation des forces armées polonaises en France. C'est lui, en effet, qui participa à la victoire interalliée en 1918, en qualité de commandant en chef de l'armée polonaise sur le front français.

M. Marian SEYDA est un des chefs du Parti National-Démocrate. C'est un précurseur de la lutte anti-nazie, car, déjà avant 1914, il a mené le bon combat contre l'« Ostmarktverein », cette préfiguration du racisme, colonisateur et déportateur de populations. En 1918-19 il fut membre du Comité National de Paris. C'est un journaliste de profession. Il a été ministre des travaux pour la Conférence de la Paix.

M. Wladyslaw BANACZYK, avocat, est un membre du Parti Paysan. Il a quitté la Pologne pendant l'occupation allemande. Il a été un des chefs de Résistance polonaise et a été relayé à son poste par un de ses camarades, venu de Londres. Il a été ministre de l'Intérieur.

M. Stanislaw KOT est membre du Parti Paysan. Professeur à l'Université de Cracovie, historien éminent, il fut envoyé comme ambassadeur à Moscou en 1941. Il a été ministre de l'Information.

M. Tadeusz ROMER, ministre des Affaires Étrangères dans le cabinet Mikolajczyk, n'appartient à aucun parti politique. C'est un diplomate de grande classe. Il a été ambassadeur à Moscou de 1942 jusqu'en avril 1943.

M. Ludwik GROSFELD, ministre des Finances, est un socialiste qui de 1926 à 1939 a lutté dans l'opposition.

M. Jean STANCZYK, également socialiste, est un ouvrier mineur de Silésie. Brillant orateur, il a été représentant de la C. G. T. polonaise à la Conférence Internationale du Travail à Genève et membre de l'exécutif de la Fédération Internationale des Ouvriers Mineurs. Il est ministre du Travail.

Mgr Zygmunt KACZYNSKI, ministre de l'Instruction Publique et des Cultes, est membre du Parti Syndicaliste-Chrétien.

Le général KUKIEL, ministre de la Défense Nationale est un

historien de grande valeur. Il a été affilié jadis au Parti Socialiste.

M. Zygmunt BEREZOWSKI n'est arrivé à Londres qu'en juillet 1944, délégué par le Comité d'Unité Nationale de la Résistance. Il est membre du Parti National-Démocrate. Avocat et professeur à l'École des Sciences politiques de Varsovie, il s'est vu attribuer le portefeuille de l'Intérieur.

M. Adam PRAGIER, nommé récemment ministre de l'Information, est une des personnalités les plus en vue du Parti Socialiste Polonais, affilié, comme on le sait, à la II^e Internationale.

Député à la Diète, où ses interventions ont été remarquées, il a milité énergiquement dans l'opposition contre les gouvernements à tendance autoritaire.

Il était professeur d'économie politique à l'École Libre des Hautes Études à Varsovie. Il a publié plusieurs ouvrages, très appréciés, sur les questions économiques et sociales.

Quelques années avant la dernière guerre, il a émigré en France, où il compte beaucoup d'amis dans les milieux démocratiques et socialistes.

Il est actuellement membre du Conseil National Polonais.

M. Bronislaw KUSNIERZ, ministre de la Justice, est un syndicaliste chrétien.

M. Wladislaw FOLKIERSKI, président du Parti National-Démocrate, est professeur à l'Université de Cracovie. Né de mère française, il a été élevé en France. Il vient d'être nommé ministre des Travaux préparatoires pour la Conférence de la Paix.

M. Waclaw KOMARNICKI, ancien ministre de la Justice, est professeur de Droit à l'Université de Wilno.

Quant à M. Adam TARNOWSKI, nouvellement nommé ministre des Affaires Étrangères, il est, comme son prédécesseur M. Romer, un excellent diplomate de carrière. En mai 1940 il fut nommé ambassadeur à Paris et obtint l'agrément du gouvernement français. Les événements l'empêchèrent de rejoindre son poste.

Si nous ajoutons à ces noms celui du regretté LIBERMAN, éminent leader socialiste, nous aurons le répertoire à peu près complet des hommes auxquels la Pologne a fait appel pour orienter son destin et co-ordonner les efforts des exilés libres avec ceux des résistants de l'occupation.

Cette énumération, un peu fastidieuse à première vue, est cependant bien instructive. En fait de « grands féodaux », dont nous entretenait une certaine propagande, nous ne trouverons ici comme « magnat de la terre » que le paysan Mikolajczyk avec son petit lopin de terre de deux hectares et demi. En fait de fascistes nous ne relèverons sur cette liste que des lutteurs qui ont combattu, chacun à sa manière, et dès leur plus jeune âge, toutes les dictatures.

Nous noterons avec intérêt au passage les raisons qui ont retardé de deux ans la venue du socialiste Kwapinski à Londres.

Quant aux états de service du bon ouvrier Arciszewski, ils mettront en lumière à nos yeux les engrenages clandestins qui rattachent strictement les efforts du pouvoir exécutif de Londres à la volonté du peuple opprimé de Pologne.

III

SON PROGRAMME

Après avoir essayé de montrer quels sont les hommes qui gouvernent la Pologne, nous tenterons de définir leur programme. Dans son élaboration le gouvernement a été épaulé par le Conseil National, sorte d'Assemblée Consultative restreinte.

Ici une parenthèse s'impose afin de prévenir une confusion toujours possible en raison de l'inévitable complexité d'un système, basé sur une dualité synchronisée entre la Pologne d'une part et la Pologne occupée et clandestine d'autre part. Il nous faudra donc distinguer entre le « Conseil National » siégeant à Londres sous l'œil du photographe et le « Comité d'Unité Nationale », véritable parlement secret qui se réunit en Pologne dans une cave ou au fond des bois.

Pour ce qui touche le « Conseil National », sa composition rappelle celle du gouvernement lui-même. Il comprend les représentants des quatre grands partis (Paysan, Socialiste, National-Démocrate et Syndicaliste-Chrétien) avec l'adjonction de quelques techniciens éminents et de plusieurs hautes personnalités sans affiliation politique. Tel quel, et selon les prévisions les plus clairvoyantes, il constitue comme une réduction du parlement qui pourrait éclore d'élections générales et sans contrainte.

Le « Conseil National » a été inauguré le 9 décembre 1939, à Paris, mais en territoire polonais cependant, dans la grande salle de l'Ambassade de Pologne, sous la présidence d'Ignacy Paderewski. Après la mort du grand patriote la présidence a échu à M. Stanislaw GRABSKI, un des plus nobles porte-flambeaux de la science et de la pensée démocratique.

Donc, c'est en collaboration étroite avec cette haute institution

que le gouvernement a défini sa doctrine, en l'exposant dans plusieurs déclarations dont chacune vise un problème distinct. La première a trait à la conduite de la guerre et à l'ordre nouveau qui doit en découler. En voici le texte, solennellement confirmé par le Conseil National dans sa séance du 24 février 1942 :

« Le gouvernement d'Unité nationale, formé par le Président de la République, conformément à la Constitution polonaise, est un pouvoir exécutif légitime de l'Etat polonais. Se considérant comme l'instrument de la volonté des citoyens de la République, et ayant exclusivement pour but leur bien-être, il déclare :

1. Le but principal du gouvernement polonais est de délivrer la mère-patrie et de lui assurer la position qui lui est due parmi les nations indépendantes. Il poursuit cet objectif par la participation la plus effective de la Pologne et de ses forces armées à la guerre aux côtés des démocraties, et en cherchant à assurer à la Pologne un large accès à la mer et des frontières susceptibles de lui garantir la sécurité et la prospérité.

2. Prenant une part active à l'élaboration d'un nouvel ordre mondial, le gouvernement polonais est guidé par ce principe que cet ordre nouveau doit assurer une paix juste et durable. Fondée sur la collaboration des peuples libres et sur le droit de chaque peuple à une existence libre, la paix doit être sauvegardée par une force organisée au service du droit. Des groupes des nations fédérées, institués en Europe, introduiront et assureront l'ordre nouveau et protégeront le monde contre les dangers de guerre.

3. Le gouvernement réclamera un désarmement complet et effectif des agresseurs, de manière que toute agression soit exclue à l'avenir, et exigera un châtimement sévère de tous ceux qui sont responsables d'avoir déclenché cette guerre, c'est-à-dire de l'Allemagne aussi bien que de ses alliées. Ils doivent subir le châtimement qu'ils ont mérité par leurs injustices, leurs crimes et les destructions qu'ils ont accomplies et, en même temps, ils doivent donner une satisfaction morale et matérielle à ceux qu'ils ont fait souffrir. C'est là ce qu'exige la justice élémentaire et éternelle qui doit régir les relations internationales ».

Le Comité d'Unité Nationale de Varsovie ne tarda pas à donner sa pleine approbation à ces principes généraux de la politique étrangère du gouvernement. Toutefois il semble bien qu'il exprima en même temps le légitime désir de connaître, sous forme d'un engagement précis, les grandes lignes du programme gouvernemental dans le domaine intérieur. Les partis politiques, groupés en Pologne occupée, se rendaient compte, en effet, fort raisonnablement, qu'un laps de temps, plus ou moins long, ne manquerait pas de s'écouler après la libération du pays avant qu'il ne fut possible de procéder à des élections générales. Il convenait donc de s'entendre clairement en ce qui concerne cette période intermédiaire.

C'est cette loyale préoccupation, plus encore que le souci de s'expliquer sur le plan interallié, qui paraît avoir dicté la déclaration suivante, publiée par le gouvernement présidé par le général Sikorski :

a) La Pologne sera établie sur les principes de la civilisation chrétienne.

b) La République polonaise sera un Etat démocratique et républicain, observant avec rigueur les principes d'un gouvernement légal et responsable devant une véritable Assemblée Nationale représentant parfaitement la volonté générale de la Nation, étant élue par le vote universel, égal, direct et secret. La Nation polonaise repousse sans réserves tous les systèmes totalitaires et toutes les formes de la dictature comme contraires aux principes de la démocratie.

c) La Pologne garantira le respect des droits civiques et des libertés à tous les citoyens loyaux à la République, indépendamment des différences linguistiques, religieuses ou raciales. Liée à l'égalité des devoirs, l'égalité des droits sera assurée aux minorités nationales qui remplissent leurs devoirs civiques envers l'Etat. Elles auront la possibilité d'un libre développement politique, culturel et racial.

La liberté de conscience et de presse, d'association et de réunion sera pleinement garantie à tous. L'exercice de la justice sera indépendant de toutes les influences de la part de l'administration de l'Etat.

d) La Pologne d'après-guerre s'efforcera d'assurer le travail et un niveau d'existence convenable à l'ensemble de la population, et d'écarter une fois pour toutes le fléau de chômage. Chaque citoyen possédera le droit au travail, comme il aura le devoir de travailler, mais en conservant la liberté dans le choix de l'occupation. La politique économique sera inspirée par ce principe et subordonnée aux principes généraux du fait de la nécessité d'une reconstruction dirigée dans la période d'après-guerre, du développement industriel et de la mobilisation de toutes les forces productives indispensables pour le bien-être général.

Une saine réforme agraire, assurant une juste répartition de la terre parmi la population paysanne devrait, à l'exception d'un nombre restreint de fermes exemplaires et ayant une valeur expérimentale, avoir pour effet de créer des fermes moyennes, mais indépendantes, lucratives et productrices et mises en exploitation en règle générale, par la famille du fermier. Sur la base de ces principes législatifs, politiques, économiques et sociaux, nous relèverons le niveau d'existence de la masse des travailleurs agricoles, des ouvriers et des professions intellectuelles, et nous leur assureront une juste part dans le développement de leur culture nationale.

e) Le développement économique général de la Pologne a été retardé pour des raisons politiques dans la période du partage et il est de nouveau en recul par suite de l'occupation du pays. La nation polo-

naise fera un effort pour atteindre aussitôt que possible le niveau des nations européennes occidentales, et elle désire collaborer, dans ce domaine, avec d'autres nations démocratiques.

f) Etat donné l'esprit de sacrifice et le patriotisme, ainsi que le sain jugement politique dont notre nation a fait preuve pendant cette guerre, il est naturel que la vie publique en Pologne soit basée sur l'initiative et l'activité de la communauté nationale elle-même. En particulier, un champ aussi vaste que possible d'affaires publiques devrait être abandonné à la décision et à la libre administration des corps autonomes locaux économiques, aussi bien que professionnels.

g) La Pologne aura un pouvoir exécutif fort et efficace, capable d'agir rapidement pour faire échouer les velléités hostiles à la Pologne, et pour concentrer à l'heure du danger les forces vives du pays ».

Il est à remarquer, entre autres, que ce programme condamne au lotissement toute exploitation agricole qui, en raison de son étendue serait obligée d'employer une main d'œuvre salariée. Voilà qui est net et qui devrait mettre fin à certaines campagnes insidieuses. C'est d'ailleurs une erreur grossière de croire que le gouvernement ou le parlement polonais aient pu être influencés par les gros propriétaires fonciers. En réalité, il y a longtemps que ceux-ci ne jouent plus aucun rôle politique. Depuis vingt ans déjà, tous les gouvernements polonais s'appliquaient à l'exécution progressive de la loi sur la réforme agraire, votée par l'Assemblée Constituante en 1919. En effet, depuis 1920 à 1939, presque trois millions d'hectares de terre furent répartis entre les paysans. Si l'application de cette loi n'a pas été aussi rapide que les autorités l'auraient souhaité, c'est parce que les frais de constitution et de mise en exploitation de nouvelles fermes paysannes ne pouvaient pas être assumés par l'État et dépassaient ses moyens financiers. On comprend que créer des établissements agricoles qui ne suffisent pas pour la subsistance des familles auxquelles on veut les donner, c'est bâtir sur du sable et se contenter d'apparences.

Il restait encore au gouvernement à dissiper une dernière équivoque en marquant très nettement la distinction qu'il faisait entre la continuation constitutionnelle du pouvoir dont il se trouvait légalement investi et la continuation du régime autoritaire dont il refusait catégoriquement l'héritage.

Ceci fut fait par M. Stanislaw MIKOLAJCZYK, devenu depuis peu président du Conseil, après la mort du général SIKORSKI. Le 27 juillet 1943, il fit devant le Conseil national un exposé très remarqué dont voici le passage essentiel :

« C'est la Pologne elle-même, par une libre expression de sa volonté qui décidera de la structure à donner à l'Etat polonais. Nous avons une entière confiance dans la maturité politique de la nation qui, dans son vaste ensemble, a fait preuve de sens politique et a subi si

admirablement l'épreuve que la guerre lui a imposée. C'est à cette nation que nous voulons remettre notre pouvoir aussitôt que le pays aura été libéré, en ordonnant des élections démocratiques, grâce auxquelles la nation elle-même se prononcera en ce qui touche ses représentants et les détails de la structure démocratique de l'Etat, que nous sommes en train d'élaborer en commun dans le pays et à l'étranger.

Enfin, pour éviter tout malentendu, on doit souligner que le gouvernement, encore qu'il continue également le gouvernement polonais constitutionnel, ne représente aucunement la continuation de la politique du régime d'avant-guerre.

Nous ne cherchons pas seulement à établir une démocratie de pure forme, mais une démocratie sociale qui va mettre en pratique aussi bien la liberté politique, religieuse et individuelle, que la liberté économique et sociale, bref les quatre libertés dont le président Roosevelt a si bien parlé.

En tout cas, en Pologne, il n'y a pas et il n'y aura pas de place pour aucune sorte de gouvernement totalitaire, sous quelque forme que ce soit.

La question de savoir lequel des mouvements démocratiques idéalistes gagnera la plus grande influence sur le gouvernement du pays n'est pas, à mon sens, fondamentale. Le plus important, c'est que le gouvernement ait derrière lui la volonté véritable et honnête du peuple.

Je tiens aussi à déclarer que quiconque chercherait à s'imposer au pays par force, n'étant pas sûr d'être suffisamment soutenu par le recours aux moyens légaux, se heurterait à une opposition inflexible.

User honnêtement, légalement et démocratiquement du pouvoir en Pologne et préparer tout ce qui mène dans cette direction, voilà le but de notre politique intérieure. Ceux qui, se trouvant loin de la Pologne de par leur propre volonté, pensent qu'ils seraient en mesure, avec le concours des groupements formés à l'aventure en exil, de s'imposer à la Pologne et de lui commander, sont dans l'erreur ».

Ces paroles furent très favorablement commentées par la presse anglaise et américaine, qui jugea absolument inique et absurde de soupçonner de tendances fascistes une nation qui venait, selon une déclaration toute récente du général Sikorski, de perdre 15 % de sa population dans sa lutte pour la liberté et la démocratie.

Mais l'important pour le gouvernement était de connaître l'opinion de la Pologne, en l'espèce du Comité d'Unité Nationale de Varsovie.

La réponse ne tarda pas à venir. Ce fut, comme on le verra plus loin, plus qu'une approbation, mieux qu'un vote de confiance.

IV

SON ACTION

Dès le début d'octobre 1939, lorsque la Pologne apprit que son gouvernement continuait à Paris et que la guerre, elle aussi, continuait, tout le pays, au sens propre pour les uns, au sens figuré pour les autres, prit le maquis. L'État avec toutes ses institutions et rouages glissait dans l'ombre de la clandestinité.

Des correspondants américains racontèrent à l'époque, qu'à certains carrefours ou à l'orée que quelque forêt, la Wehrmacht avait planté des poteaux avec cet écriteau : « Achtung ! Banden- gefahr ! » Il y avait quelque part alentour des partisans aux aguets. Les poteaux d'ailleurs sont toujours restés là, depuis cinq ans.

Mais ce que les correspondants n'ont pu voir, c'est qu'il n'y avait pas que des partisans qui se cachaient, mais aussi toute l'administration, toute la vie d'un peuple.

Celui-ci d'ailleurs ne tarda pas à se sentir soutenu. Des agents, partis de Paris et empruntant les périples les plus extravagants lui arrivèrent bientôt de partout, apportant des instructions, des mots d'ordre, des subsides, tissant un réseau serré de liaisons.

* *

Si, devant parler de l'action du gouvernement polonais, nous abordons d'emblée le chapitre de la clandestinité — cela ne veut point dire qu'il n'y ait pas eu d'action au grand jour. Certes elle existe, et pour commencer : l'impulsion donnée à l'armée, à la marine, à l'aviation. Mais ce sujet est assez vaste pour mériter d'être traité isolément. Il y a aussi l'activité déployée dans quatre parties du monde, partout où se sont éparpillés les réfugiés afin de les étayer et les encadrer. Mais ceci est peu de chose, somme toute, comparé à l'effort inouï pour maintenir en vie pendant cinq ans, physiquement et spirituellement, un peuple qu'un vainqueur méthodique s'était promis d'anéantir.

* * *

Pour commencer, ce furent les services de l'armée qui posèrent les premiers jalons. Mais bientôt la tâche devint tellement complexe et multiforme, que ce fut le ministre de l'Intérieur qui s'en

chargea, en liaison avec d'autres départements ministériels, ceux de la Santé, de la Prévoyance Sociale et de l'Instruction Publique. Au bout de quelque temps, le gouvernement polonais dut prendre la décision de constituer à Varsovie une délégation permanente, présidée par une personnalité ayant le titre et le rang de « premier ministre délégué ». Enfin, les services prirent une telle extension, que, le 1^{er} septembre 1942, le Conseil des Ministres adopta par décret un statut spécial réglementant toute cette administration.

Pour des raisons qu'il explique, M. Mikolajczyk, alors président du Conseil, révéla l'existence de ce décret dans un message à la nation polonaise, radiodiffusée en date du 6 janvier 1944. Il le fit en ces termes :

« Agissant d'accord avec nos autorités de Pologne, j'avais soumis au cabinet (j'étais alors ministre de l'Intérieur), le projet d'un décret concernant l'organisation temporaire de l'administration sur les territoires de la République polonaise, lequel décret a été signé en bonne et due forme le 1^{er} septembre 1942 par le Président de la République, le président du Conseil Sikorski et par tous les membres du gouvernement. »

Notre but, en révélant l'existence d'un tel décret, est de faire savoir aux citoyens polonais dans la mère-patrie, quelle est la base légale de l'autorité et des attributions de ce membre du Cabinet polonais qui, comme second président du Conseil, est le délégué du gouvernement polonais en Pologne. Il est autorisé à exécuter toutes les fonctions du gouvernement dans l'administration intérieure. Le délégué du gouvernement remplit ses fonctions conformément aux ordres et aux instructions du gouvernement de la République, en coopérant étroitement avec la représentation politique polonaise, avec le commandant des Forces polonaises intérieures, et en s'appuyant sur son office central avec tout le réseau d'offices administratifs. »

Bref, une véritable administration d'État clandestine, bien sûr, puisque la Gestapo veille. Elle est indispensable, car l'occupation de la Pologne n'est pas une occupation comme les autres. Voyant les Polonais rebelles à toute forme de collaboration, le gouverneur Frenk s'est emparé des chemins de fer, des postes, des services publics urbains, des moulins, et le reste, il l'a purement et simplement supprimé.

Plus d'écoles : les Polonais n'ont pas besoin de s'instruire ! Plus d'hôpitaux pour les civils : qu'ils meurent ! Plus de bibliothèques, ni de livres ; ce qui avait de la valeur a été amené en Allemagne, le reste, y compris tous les manuels scolaires, a été détruit. Plus de ravitaillement organisé, à l'exception du pain toutefois, pour lequel il y a des cartes comme ailleurs. Plus de police ni de juges pour les délits de droit commun. Que les Polonais se volent ou s'entretuent, peu importe ! Seuls les vétérinaires survivent à cette hécatombe,

car les occupants tiennent à sauvegarder le cheptel bovin et porcin.

Par ailleurs pourtant on doit au gouverneur deux créations : le ciné-Frank, pornographique, pour la jeunesse, et le tripot-Frank où l'on débite de l'alcool à vil prix, l'un et l'autre interdits évidemment aux *Volksdeutsche*.

Tout ceci n'est pas dit pour dépeindre les exactions allemandes, car il en faudrait autrement plus long, mais simplement pour indiquer sommairement l'importance et la diversité de la besogne à accomplir.

L'administration du gouvernement de Londres a donc mis en route des écoles, disséminées chez les particuliers. Il en a été de même pour les cliniques. Les livres ? On les a imprimés, ce qui n'a rien d'extraordinaire puisque on a fait la même chose en France. Avec cette différence toutefois, qu'ici l'on manquait de l'indispensable, et qu'il fallait réimprimer les livres de classe et, pour le moins, les principaux classiques. Quant au papier, on s'en empare à main armée, en détournant les camions sur la route. Ce qui eut, une fois, pour résultat d'empêcher le journal allemand de Varsovie de paraître pendant quatre jours, tandis que les clandestins polonais doublaient pendant ce temps-là leur tirage.

Les services clandestins ont organisé tant bien que mal le ravitaillement, et surtout ils ont assuré, par un système ingénieux de colportage, l'approvisionnement en lait des grands centres.

Les Milices, organisées à la manière des anciennes « *Bojówki* » (Unités Combattantes du Parti Socialiste polonais), répriment impitoyablement les actes de banditisme, de pillage et de vol que les occupants paraissent encourager. Elles sont en outre chargées d'exécuter les sentences des tribunaux clandestins. Ceux-ci jugent et condamnent les fonctionnaires allemands coupables de meurtres et autres crimes. Ces jugements, quoique en général publiés à l'avance, n'en sont pas moins régulièrement exécutés, comme ce fut le cas pour le chef de la police du gouvernement général, le général Krüger, pour le chef de la Gestapo dans le district de Varsovie, le général Fritz Kutschera, pour les directeurs du Bureau de Travail (*Arbeitsamt*) de Varsovie : Hoffmann, Werner et Lubberg, et pour bien d'autres encore.

Les Milices ne constituent que les petites unités volantes de l'armée intérieure. Elles portent des vêtements civils, se dispersent aussitôt leur mission accomplie et regagnent leurs domiciles respectifs. Par contre, les unités plus importantes vivent groupées, loin des grands centres, portent l'uniforme et ne sortent que pour des opérations d'une certaine envergure.

Nous ne possédons pas de bilan complet des exploits de l'armée intérieure polonaise. Se basant sur des données officielles alle-

mandes, M. Banaczyk, ministre de l'Intérieur, a fourni, le 2 mars 1944, au cours d'une conférence de presse, les chiffres suivants :

| | |
|--|-----|
| <i>Rencontres armées avec des unités de la Gestapo, de la Wehrmacht, de la Reichsbahn et de la Grenzschutz</i> | 81 |
| <i>Attaques exécutées contre des prisons ou des convois de prisonniers au cours desquelles 652 membres actifs du Mouvement Clandestin furent libérés</i> | 19 |
| <i>Nombre des Allemands tués au cours de ces opérations</i> | 740 |

Condamnations à mort prononcées par les Tribunaux polonais et exécutées par des membres du Mouvement Clandestin :

| | |
|---|-------|
| <i>Agents de la Gestapo</i> | 1.163 |
| <i>Hauts fonctionnaires allemands</i> | 18 |

Destruction de moyens de transport allemands et capture de grandes quantités d'équipement militaire, d'armes et de munitions :

| | |
|--|-----|
| <i>Déraillement de trains</i> | 81 |
| <i>Attaques exécutées contre des trains transportant du matériel de guerre</i> | 474 |
| <i>Trains de munitions sautés</i> | 3 |
| <i>Ponts sautés</i> | 6 |
| <i>Gares de chemins de fer sautées</i> | 9 |
| <i>Destruction de train de pétrole</i> | 1 |
| <i>Nombre d'Allemands tués ou blessés au cours de ces opérations</i> | 393 |

Sabotage organisé :

| | |
|--|---------|
| <i>Locomotives endommagées</i> | 2.013 |
| <i>Camions détruits</i> | 9.980 |
| <i>Réservoirs endommagés</i> | 212 |
| <i>Gallons de pétrole brûlés</i> | 562.000 |

Ces données, rappelons-le, sont évidemment antérieures à la bataille de Varsovie sur laquelle il est encore trop tôt de faire une pleine lumière. On se souviendra pourtant de la stupeur de la presse londonienne lorsque le gouvernement soviétique eut interdit aux avions anglais ravitailleurs d'atterrir sur son territoire. On déploiera également cette malchance que le seul échec subi depuis de longs mois par la vaillante armée rouge ait eu lieu justement devant Varsovie, où les blindés du maréchal Rokossovski se sont fait gravement malmener au moment même où, pensait-on, ils devaient atteindre la capitale polonaise.

Quoiqu'il en soit, une armée, qui a tenu dans de pareilles conditions pendant soixante-trois jours, a fait preuve d'une valeur com-

bative peu commune, hommage qui va aussi à ceux qui sur des ordres lointains, l'ont commandée, encadrée et instruite.

Avec ces quelques renseignements sur l'armée intérieure nous en avons fini avec l'organisation officielle de la clandestinité polonaise, l'autre côté étant l'opinion publique, qui a avant tout deux moyens d'expression : la presse et le parlement secret.

La presse clandestine est abondante. Son tirage global est de l'ordre de 500.000 exemplaires. Elle est des plus variées. Nous en avons vu un choix. Naturellement les journaux politiques dominent, mais il y a aussi des illustrés, des publications en couleur, enfantines, agricoles, et puis celle-là, la plus touchante sans doute, imprimée en caractères hébraïques avec en première page un grand dessin représentant le mur d'un ghetto où s'ouvre une large brèche à travers laquelle deux mains s'étreignent fraternellement, celle du Polonais juif et celle du Polonais catholique.

C'est la *Rzeczpospolita*, organe officiel du gouvernement, du gouvernement de Londres, j'entends, qui a le plus grand format, étonnamment grand même pour un journal clandestin. Et dans ce numéro, daté de Varsovie 30 août 1943, s'étale en première page la réponse du Comité d'Unité Nationale à la dernière déclaration du président du Conseil Mikolajczyk. Elle stipule que tant que ne seront pas réglés tous les problèmes d'après-guerre :

« Les partis soussignés, représentant les courants principaux de la pensée politique polonaise et l'immense majorité de la communauté polonaise politiquement organisés, ont décidé à l'unanimité de collaborer entre eux sur la base de la déclaration gouvernementale et de soutenir le gouvernement, aussi bien à Londres, au sein du Conseil National, qu'en Pologne, au Comité d'Unité Nationale et ce en étroite coopération avec le délégué du gouvernement. »

Il s'agit donc bien d'un vote de confiance à long terme, portant au delà de la victoire et de la conclusion de la paix.

Et ceci a été publié dans Varsovie occupée par l'organe officiel de la Résistance qui était en même temps le porte-parole du gouvernement polonais siégeant à Londres.

Biblioteka Główna UMK



300045117874

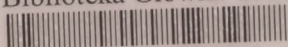


Arch. Emigracji
Biblioteka

Główna
UMK Toruń

1039537

Biblioteka Główna UMK



300045117874

FAITS ET DOCUMENTS

RÉUNIS PAR

L'ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE

Prochains fascicules à paraître :

- II. — *L'Armée polonaise.*
- III. — *La Résistance en Pologne.*
- IV. — *Le massacre des juifs en Pologne.*

Arch. Emigracji
Biblioteka

Główna
UMK Toruń

1039537

Biblioteka Główna UMK



300045117874

FAITS ET DOCUMENTS

RÉUNIS PAR

L'ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE

